

5/ Éclairage Public - Marché

(1955)

L'éclairage technique à Nancy, 11, Rue Clément, à l'île de
5 décembre 1958, 5 luminaires éclatophiles pour une somme - de
586.025 Fr. La facture qui contenait des erreurs a été retournée
par l'entreprise le 29 mars 1959.

Le contreparti, 35 ampoules Osram 40 WATT ont été livrés le
24 juillet 1958 pour une somme de 658.645 Fr pour la projection
Standard à Lyon.

La commission des travaux a donné son avis favorable au règle-
ment après approbation du mémoire par l'autorité de tutelle.

Le conseil municipal

Sur les propositions de la commission des travaux

que l'avis de la commission des finances

que le mémoire présenté

d'accord

de demander à M. le sous-préfet de bien vouloir bien faire
valoir marché le mémoire présenté par l'éclairage technique à
Nancy et sa montant à 586.025 Fr et celui du projecteur Standard
à Lyon à l'avenant à 658.645 Fr.
que la dépense sera imputée ch. XII art. 3 du B.P. 1959,
4. Eclairage public.

approvisé à l'unanimité

6. Clôtures du Wertheim de Ville - M. Lanoie, maître d'œuvre

En raison des modifications apportées au permis de vente aux
utilisateurs du marché, de 1900, M. Etcheverre a demandé à la com-
mission du Commerce pourriez-il placer tous les renouvellements :

Le conseil Municipal demande qu'il soit versé à toute décision
et que les commissions des travaux et celle du Commerce tiennent une
rencontre commune pour l'étude de cette question.

SF 6.28.10.1956

8. Dénonciation

La Cie

sur la proposition de

de dénoncer les voies non
l'avenue de l'Orsi, Bd
Sous à l'intérieur de la
la plus longue
la plus courte

voie nouvelle devant l'
approvisé à l'unanimité
contenu, M. Lanoie.)

9. Stade municipal

Donner l'avis en date
la Charente-Moselle à
fin du dossier technique
qui sera présenté à mi
des constructions prévues.

Il y a lieu répondre
peine comportant notamment
que elle porte le 10 juillet
que la délibération a
que la lettre de M. le
considérant qu'il

- d'attribuer pour l'année
que ces dépenses seront modifiées